



Commission scolaire francophone Territoires du Nord-Ouest

1. RAISON D'ÊTRE ET FINALITÉS

1.8 PRÉServation de l'environnement

RÉSOLUTION N° : 1617-RO-11-05

APPROBATION : 2017-09-18

RÉVISION :

La Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest (CSFTNO) affirme l'importance de la préservation de l'environnement naturel et de la responsabilité d'établir des mesures saines à cet effet.